



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Metz, le 06/04/2020

SOLIDARITÉ NATIONALE : Des chèques-services financés par l'État distribués en Moselle pour permettre l'accès aux produits d'alimentation et d'hygiène pour les personnes sans domicile

Le ministère chargé de la Ville et du Logement appuyé par les services territoriaux de l'État lance un dispositif exceptionnel et subsidiaire de distribution de chèques services pour permettre aux personnes sans domicile et sans ressource, qui n'ont pas accès à une offre alimentaire et de première nécessité et qui vivent à la rue, dans des campements, à l'hôtel ou dans des structures d'hébergement, d'obtenir des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire. Ce dispositif vient en complément des actions des collectivités locales et des associations, maraudes et distributions alimentaires, déjà en place qui restent indispensables.

En Moselle, ce dispositif bénéficiera à près de 800 personnes sans domicile.

La préfecture de la Moselle, en lien avec le Secours Catholique, l'association Est Accompagnement, le SIAO-115, l'AIEM, AMLI, l'UDAF, Athènes et les CCAS de Metz et de Sarrebourg, est chargée de l'organisation et de la coordination de ce dispositif, qui bénéficiera à plus de 800 personnes sur le territoire mosellan.

Ces chèques seront distribués par des associations de solidarité aux personnes sans domicile ou en hébergement, en fonction de leurs besoins. Ils sont dédiés à l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, pour un montant maximal de 7€ par jour. Ces chèques peuvent être utilisés auprès de plus de 220 000 enseignes, sans limitation de montant ou de quantité. Ils seront utilisables durant la période de crise sanitaire.

Par ailleurs, le Gouvernement et les services territoriaux de l'État ont engagé d'autres actions fortes et inédites pour proposer des solutions à l'hébergement des personnes sans domicile avec plus de 7 600 places d'hôtels supplémentaires mobilisées au 2 avril sur l'ensemble du territoire. En Moselle, plus de 400 places ont été mobilisées pour mettre à l'abri les personnes à la rue depuis la mi-mars.

Pour plus d'informations :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/covid-19-hebergement-durgence>

<https://www.moselle.gouv.fr/>

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser cette information -

**Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle**

Tél : 03 87 34 87 25/ Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr